

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)

décret n°2018 - 734 du 22/08/2018, arrêté du 22/08/18

La formation

1. Présentation

L'objectif de la formation est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences dans les domaines suivants :

- Accueil et écoute des personnes
- Analyser les demandes des personnes pour comprendre la situation.
- Accompagnement social individuel
- Accompagnement social collectif
- Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

Ses acquisition passe, entre autres par :

- Une connaissance des problèmes sociaux et des publics par une approche pluridisciplinaire,
- Des capacités d'analyse et de diagnostic des situations,
- Des méthodologies et techniques d'intervention,
- Des compétences relationnelles, de communication et de médiation,
- Des capacités d'adaptation permettant d'exercer des fonctions diversifiées.

Cette formation en alternance se caractérise également par sa transversalité.

La plupart des enseignements disciplinaires sont réalisés en commun avec les autres filières principales (conseiller en économie sociale familiale, technicien de l'intervention sociale et familiale, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé et moniteur éducateur).

2. Formation théorique

La formation théorique se compose de 4 domaines de formation :

- DF1 : Intervention professionnelle en travail social (650h)
- DF2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail Social (574h)
- DF3 : Communication professionnelle en travail social (248h)
- DF4 : Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (268h)

3. Formation pratique

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain.

Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

- **1ère période de formation pratique :**

Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres

La totalité de la formation pratique s'effectue auprès d'un référent professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

Les objectifs de cette première période sont :

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution et du service social,
- Identifier les fonctions et les activités de l'assistant social
- Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs
- Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné
- Confirmer son projet professionnel

- **2ème et 3ème périodes de formation pratique**

D'une durée globale de 44 semaines, les périodes de formation 2 et 3 portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif. Ces périodes peuvent se dérouler sur 2 ou 3 sites qualifiants. Les objectifs pour ces deux périodes sont :

- Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective
- Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné
- Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés
- Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide
- Créer les conditions de la mobilisation de la personne ou du groupe accueillis ou accompagnés
- Elaborer une communication professionnelle dans le respect des règles relatives au secret professionnel
- Créer, utiliser des outils de communication internes et externes
- Organiser une veille en lien avec les situations rencontrées sur le site qualifiant
- Mettre en œuvre les dispositifs de politiques publiques.

4. Durée

- 1 740 heures d'enseignement théorique,
- 1 820 heures de formation pratique (52 semaines)

5. Validation et certification

Le diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est un diplôme de niveau II, délivré par le Ministère de l'Education Nationale.